

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 28
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2020_108

L'an deux mil vingt, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DAGUTS Karine, pouvoir à Patrick TROCHON
GOMES François, pouvoir à Evelyne THIBAUT
NOIZET Michel, pouvoir à Didier MAGNE
HIPEAU Gaëlle, pouvoir à Patricia ROUXEL

Date de convocation :

Le 2 décembre 2020

Date d'affichage :

Le 2 décembre 2020

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Christine BOURDIER

Fait à Aigondigné,
Le 8 décembre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_108 : VIE ASSCIATIVE/BIBLIOTHEQUE

Objet : Demande de subvention auprès du Département pour le portail de consultation des bibliothèques

Considérant la mise en réseau des trois antennes de la bibliothèque de la commune nouvelle d'Aigondigné,

Considérant les protocoles d'accès à la bibliothèque, liés à la crise sanitaire de la Covid-19, qui nécessitent de proposer un catalogue à distance performant,

Considérant que le nouveau portail documentaire Co-Libris n'était pas encore disponible lors de la précédente mise en réseau des 3 antennes de la bibliothèque,

Considérant que cette étude a été menée en association avec la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres (MDDS).

Considérant le souhait du Conseil municipal de faciliter l'accès au catalogue de la bibliothèque municipale d'Aigondigné via un portail actualisé, il convient d'investir dans le nouveau portail documentaire avec catalogue en ligne Co-Libris.

Le plan de financement suivant est proposé au conseil pour avis :

DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Portail documentaire avec catalogue en ligne	1040,00	Département : aide à l'équipement mobilier et informatique	485,00
Déduction licence actuelle catalogue en ligne	-490,00	Commune : autofinancement	485,00
Formations	320,00		
Supplément hébergement	100,00		
TOTAL HT	970,00	TOTAL HT	970,00
TOTAL HT - 320,00 de formation pour calcul TVA	650,00		
TVA	130,00		
TOTAL TTC	1100,00		

Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- De retenir le plan de financement présenté,
- De faire la demande de subvention qui lui est liée,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent,
- De porter au budget les crédits nécessaires à l'opération.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État